

Réponses au questionnaire du collège des Sociétés savantes académiques de France

I. Oui, la confiance envers les sciences peut et doit être améliorée.

1. Par le renforcement du poids des mathématiques dans l'enseignement dès l'école.
2. Par la diffusion d'informations claires sur les connaissances scientifiques auprès du public.
3. Par une politique « localiste » d'aménagement du territoire qui facilitera l'accès des habitants des zones rurales à la culture en général et à la culture scientifique en particulier ; ainsi que par l'augmentation du nombre de bourses pour permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de poursuivre s'ils le souhaitent des études scientifiques.
4. Par le renforcement des moyens financiers et humains des universités, par exemple en restituant à l'État la charge de la masse salariale de leurs fonctionnaires (transférée aux universités par la loi Pécresse de 2007), ce qui permettra de faire peser sur lui et non plus sur elles le poids du GVT.
5. Par une place plus importante faite aux diplômés du monde universitaire de toutes disciplines dans la haute administration et dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales.

II. Oui, il est important de reconnaître le besoin impérieux d'une recherche fondamentale non orientée.

1. L'État augmentera le budget de la recherche publique, en récupérant notamment une partie du crédit impôt recherche grâce au plafonnement de celui-ci (mesure préconisée par la Cour des comptes) pour les grandes entreprises.
2. Les recherches fondamentales et appliquées doivent toutes les deux être encouragées. Pour y parvenir, le financement pérenne des laboratoires de recherche sera privilégié. Les appels à projets de l'ANR seront quant à eux réorientés vers les thèmes novateurs ou délaissés par les laboratoires.
3. Les partenariats public/privé pour la recherche ne doivent pas être exclus par principe. Mais ils ne sont pas un modèle à généraliser.
4. La loi de programmation de la recherche doit être repensée. La création de « professeurs juniors » est problématique car elle contourne l'intervention du CNU. Les programmes pluriannuels doivent prendre en compte l'inflation à partir d'un seuil défini par une clause d'indexation.

III. Pour que les sciences prennent plus de place dans la prise de décision politique :

1. Il faut former les élus nationaux et la haute administration à la démarche scientifique et aux fondamentaux de la recherche.
2. Consulter les scientifiques avant la prise de décision politique dans leurs domaines de compétence.

IV. Pour garantir les libertés académiques et scientifiques, et notamment la liberté d'expression :

1. Il faut protéger les universitaires contre la pression de l'islamisme ou d'idéologies à la mode du type « cancel culture ».
2. Prouver par des discours et par des actes (nominations d'enseignants-chercheurs au sein du gouvernement et des cabinets ministériels) la confiance des pouvoirs publics envers le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.
3. Privilégier les financements récurrents sur les appels à projets.
4. Développer les emplois pérennes par une revalorisation des carrières, afin de rejoindre la moyenne des traitements des enseignants-chercheurs payés dans les États de l'OCDE comparables à la France.